

# منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

DANS UNE NOUVELLE LETTRE AU PREMIER MINISTRE

## LA C.G.T. DEMANDE A ETRE ENTENDUE SUR LA SITUATION ALARMANTE DES IMMIGRÉS

A la suite des déclarations du Premier Ministre sur les conditions de vie des travailleurs immigrés, Georges SEGUY, secrétaire général de la C.G.T., a adressé à M. CHABAN-DELMAS, le 16 février 1970, la lettre suivante :

A différentes reprises et notamment au cours de l'année écoulée, le Bureau Confédéral de la C.G.T. s'est adressé aux Ministères du Travail, de l'Intérieur, de la Santé, des Finances, de l'Education Nationale pour attirer leur attention sur la situation alarmante des immigrés en ce qui concerne le logement, la dévaluation monétaire, les prestations sociales et familiales, les libertés syndicales et individuelles, l'attribution des bourses d'étude, etc...

Il a formulé plusieurs demandes d'entrevues afin d'exposer le point de vue de la C.G.T. et de connaître les mesures que comptait prendre le gouvernement pour améliorer le sort des immigrés.

Par lettre du 5 septembre 1969, le Bureau Confédéral vous adressait la charte revendicative adoptée par la Conférence nationale de l'immigration en mars 69 et vous indiquait que la C.G.T. était prête « à débattre de ces problèmes avec vous ou tout autre représentant du gouvernement ».

Toutes nos demandes sont restées sans suite.

Le 12 février 1970, vous avez déclaré à la presse que des mesures allaient être prises dans les plus brefs délais pour « adapter une politique aux besoins particuliers de ces étrangers démunis », qu'il convenait « d'assurer une vie décente à ceux sans qui notre économie ne pourrait fonctionner », et que sur le plan social outre le logement, il s'agissait « de s'atteler à la scolarisation et à la formation professionnelle ».

Par ailleurs, nous apprenons qu'une réunion interministérielle doit avoir lieu le 24 février sur « la participation des organisations professionnelles et syndicales à l'élaboration de la politique de l'immigration et sur l'exercice des droits syndicaux des immigrés » et que d'autres réunions vont suivre.

Le Bureau Confédéral s'étonne du fait que vous semblez découvrir une situation sur laquelle la C.G.T. n'a cessé depuis des années d'attirer l'attention du gouvernement, auquel il a soumis des propositions réalistes, conformes aux intérêts des travailleurs immigrés, des travailleurs français et de la nation. De plus, l'avis adopté par le Conseil Economique et Social au cours de sa séance du 26 février 1969 sur le problème des travailleurs étrangers n'a pu échapper à votre gouvernement de même que les projets de lois déposés sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Néanmoins, le Bureau Confédéral a pris acte de vos intentions de résoudre « très vite le problème dramatique des conditions de vie précaires de tous les étrangers venus s'installer en France ».

Mais il ne pourrait admettre que ces questions soient débattues et que des décisions gouvernementales soient prises sans que la centrale syndicale la plus représentative qui compte des dizaines de milliers de travailleurs immigrés dans ses rangs ait la possibilité d'être entendue et de défendre les intérêts de cette catégorie de travailleurs parmi les plus défavorisés.

C'est pourquoi le Bureau Confédéral, confirmant sa lettre du 5 septembre, vous demande de bien vouloir recevoir dans les plus brefs délais une délégation de la C.G.T. en vue de débattre de l'ensemble des problèmes qui concerne l'immigration en France...

## FLAMBÉE

## DES PRIX ...

### ... CONTRATS DE PROGRÈS

Société nouvelle, concertation permanente, dialogue, contrat de progrès... A défaut de meilleurs salaires, de garanties pour l'avenir, de logements... les travailleurs algériens, marocains et tunisiens en France peuvent enrichir leur vocabulaire.

Cela n'étonnera personne. Plus les difficultés vont grandir pour le gouvernement et le patronat, plus le mécontentement des travailleurs et des couches laborieuses de la population va s'exprimer et plus les bavardages sur l'amélioration de la condition des travailleurs vont s'intensifier.

Il s'agit tout simplement, avec des mots ronflants, de dorer l'amère pilule.

Le gouvernement bavarde, mais il agit aussi. Il vient encore d'organiser volontairement une nouvelle flambée des prix, après celles de 1968 et 1969.

— S.N.C.F. +5 % sur les tarifs voyageurs et 6,5 % pour les marchandises. — Transports routiers et fluviaux +5 %. — Acier +9 % (18 % en six mois). — Charbon +5 %. — P.T.T. +30 % sur les mandats-poste. — Hôpitaux parisiens +6,3 % à 59 %.

Cette nouvelle flambée se traduit également par une hausse importante sur des produits de consommation courante:

— Pâtes +2,9 %. — Riz +6,6 %. — Huile d'olive +5,2 %. — Lentilles +28 %. — Vin +35,7 %. — Bière +7,1 %. — Café +5 %. — Sardines à l'huile +5 %...

La revendication de l'échelle mobile des salaires et la garantie du pouvoir d'achat prend donc une plus grande importance.

Loin de vouloir satisfaire les revendications des travailleurs le gouvernement et le patronat cherchent à endormir les salariés avec des « contrats de progrès ».

Il s'agit ni plus ni moins, derrière les formules sur la « nouvelle société » et autres nuages de fumée, de faire admettre aux travailleurs de prétendues solutions qui aboutiraient à leur faire accepter la compression de leur pouvoir d'achat et à renoncer à leur possibilité de défense.

Le gouvernement avait engagé toute son autorité pour imposer aux gaziers et électriciens un prétendu « contrat de progrès ».

Après avoir conclu son « contrat » avec les organisations syndicales minoritaires (F.O., C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C.) le gouvernement s'est bruyamment réjoui, le patronat lui emboitant le pas.

Le Premier Ministre s'écriait : « C'est une révolution », pendant que le gouvernement orchestrait une grande campagne tant dans la presse, qu'à la radio et télévision sur le thème : « La C.G.T. devra y passer ou sera isolée, neutralisée ».

Il y avait de quoi faire réfléchir les travailleurs, car si les exploités se frottent les mains, cela ne doit rien avoir de bon pour les salariés, et nombreux de se demander : si ce « contrat » est aussi merveilleux qu'on le dit, pourquoi vouloir réduire le droit de grève des électriciens et des gaziers ? Il n'est pas dans l'habitude des travailleurs de faire grève lorsqu'ils sont satisfaits !

La Fédération de l'Éclairage a donc décidé de consulter démocratiquement l'en semble du personnel concerné.

L'initiative de la C.G.T. s'est heurtée à un déferlement de calomnies, de critiques, de manœuvres de division et de diversion.

Les gaziers et les électriciens ont été soumis à des pressions sans précédents pour les inciter à s'abstenir lors de la consultation organisée par la C.G.T.

Les fameux « Comités de défense de la République » d'extrême droite, ceux-là même qui criaient à Paris en mai 1968 « La France aux Français », n'ont pu se retenir d'appeler à l'abstention.

Forts de leur bon droit et de la confiance des travailleurs, la Fédération C.G.T. de l'Éclairage et ses militants ne se sont pas laissés intimider, ni impressionner.

Les résultats sont là, indiscutables, ils imposent le respect aux plus malveillants.

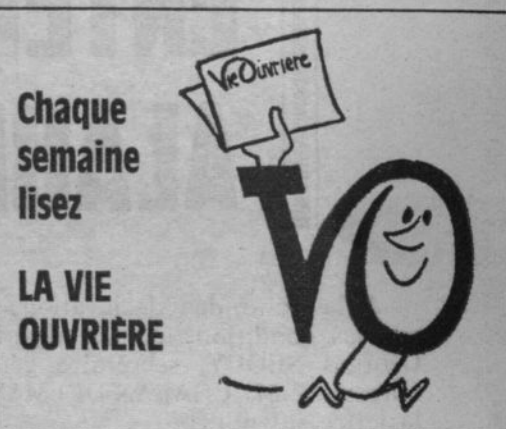
60 % des travailleurs intéressés ont pris part au vote et 93 % des votants ont approuvé la C.G.T., soit 5.000 voix de plus que la C.G.T. n'en a recueillies lors des élections professionnelles.

Approuvant la C.G.T. les travailleurs de ces industries se sont prononcés pour de nouvelles négociations.

Les résultats sont supérieurs aux meilleures prévisions. L'initiative de la C.G.T. a placé quotidiennement, pendant un mois, l'action syndicale au tout premier plan de l'actualité, permettant ainsi de mettre en lumière les nombreux aspects antisociaux de la politique du grand capital et de son pouvoir politique. Elle se traduit par un très grand succès pour le syndicalisme démocratique, de masse et de classe. Elle a déjà des prolongements positifs pour les travailleurs.

Des conventions sont aujourd'hui signées, chez Berliet, Marchal, notamment. Elles vont dans le sens que veulent les travailleurs : celui du progrès social. Même si elles ne sont parfaites, elles sont acceptables.

Les patrons ont été contraints de faire des concessions aux travailleurs, sans que pour autant ceux-ci renoncent à défendre leurs intérêts.



### BULLETIN D'ADHESION

#### بطاقة الانخراط

Nom ..... الاسم  
Prénoms ..... اللقب Age ..... السن  
Adresse ..... العنوان  
Profession ..... الحرفة  
Entreprise ..... المعمل  
Localité ..... المقاطعة Département ..... البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.  
soit à la C.G.T., 213, rue Lafayette, Paris X<sup>ème</sup>

اسلم او ترسل اما للممثل النقابي لمنظمة من ج.ت  
واما لقر من ج.ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

#### Pour

- l'Unité de la Classe ouvrière
- les salaires
- de meilleures conditions de travail et de logement
- la garantie de l'emploi
- l'égalité des droits pour les travailleurs immigrés
- les libertés et droits syndicaux
- la Démocratie et la Paix

J'adhère

à la C.G.T.

أنخرط في س.ج.ت

# Après 22 jours de grève Victoire des mineurs Algériens et Français de la Penarroya

Après 22 jours de grève, les mineurs de la Société PENARROYA reprenaient le travail le 2 février sur une importante victoire :

- Echelle mobile des salaires ;
- 3 % d'augmentation des salaires au 1<sup>er</sup> janvier, et 2 % au 1<sup>er</sup> juillet ;
- Une réduction du temps de travail d'une heure au 1<sup>er</sup> janvier et une heure au 1<sup>er</sup> juillet, soit au total 9 jours de repos supplémentaire indemnisé à 100 % ;
- Un jour férié payé supplémentaire en 1970 et en 1971.
- Une prime annuelle de résultat de 300 francs par an, annexée sur les salaires et la productivité, et de nombreuses autres revendications d'ordre local.

Tel est le bilan de cette magnifique grève du personnel horaire de la société Penarroya contrôlée par le Baron et Banquier Rothschild. Ils étaient près de 400 dans la lutte, dont un nombre important de travailleurs Nord-Africains.

Vous pouvez faire grève deux, trois mois si vous voulez, la direction ne cédera pas, disait-on aux mineurs au début de la grève.

Puis ce fut les manœuvres de division, et qui visaient en particulier à dresser les travailleurs Nord-Africains contre les travailleurs Français. C'est avec mépris que ces manœuvres furent rejetées par les travailleurs Nord-Africains, tous syndiqués à la C.G.T.

Enfin, la direction tenta de dresser les épouses contre leur mari, ce à quoi il fut répondu par la signature d'une pétition par les femmes des mineurs, l'envoi d'une déléga-

tion à Paris et enfin, l'occupation du bureau du Directeur par vingt épouses, afin d'exiger l'ouverture des négociations et la satisfaction des revendications.

Le temps du mépris devait bientôt cesser. La direction de la société avait mis sur un effritement du mouvement, sur la misère dans les foyers de mineurs qui s'installerait si la grève se prolongeait.

« Elle ignorait, sans doute, que la solidarité ouvrière n'était pas un vain mot, devait se rendre à l'évidence », seules la négociation et la satisfaction des revendications essentielles pouvaient mettre fin à cette grève.

C'est une leçon magistrale, que viennent d'infliger au tout-puissant Baron et Banquier Rothschild, les 400 mineurs de Largentière, des Malines et de la Plagne.

Les mineurs de Penarroya savent maintenant que rien ne sera plus comme par le passé, et, que la Société Penarroya devra tenir compte de cette expérience, qu'elle devra prendre en considération les revendications présentées par les délégués de leur organisation syndicale, la C.G.T.

Quelques-uns n'étaient pas syndiqués avant la grève ; l'action de la C.G.T., l'aide apportée par la Fédération du Sous-Sol C.G.T. qui a délégué un secrétaire sur les lieux, pendant toute la durée du conflit, les a convaincus de la nécessité de se syndiquer.

Conscients de leur force, avec une organisation syndicale C.G.T. plus puissante que jamais, ils ont repris le travail.

A. D.

نجاح عمال المناجم بينارويا بعد اضراب ٢٢ يوما  
بعد اضراب استمر ٢٢ يوما عاد عمال مناجم شركة بينارويا الى شغلهم

في ٢ فبراير بعد احرازهم على نصر باهر .

— سلم متنقل للاجور

- ٣٪ زيادة في الاجر بداية من ١ جانفي و ٢٪ زيادة بداية من ١ جويلية
- تخفيض ساعة من اوقات العمل بداية من ١ جانفي وساعة اخرى ابتداء من ١ جويلية أي في المجموع ٩ أيام عطلة اضافية تدفع بحساب مائة بالمائة .
- يوم عطلة اضافي خالص ، في سنة ١٩٧٠ وسنة ١٩٧١
- منحة سنوية عن النتيجة قيمتها ٣٠٠ فرنك عن كل سنة تضاف الى الاجر وكمية الانتاج . ثم عدة مطالب اخرى ذات صبغة محلية .

هذه قائمة الاضراب الرائع الذي قام به العمال بالساعة في شركة بينارويا التي يشرف عليها البارون روتشيلد صاحب المصرف . كان عدد المناضلين ٤٠٠ ومعظمهم من عمال شمال افريقيا . وقيل لهم عند بداية الاضراب : « يمكنكم الاضراب عن العمل شهرين أو ثلاثة فالادارة لن تستسلم » . ثم شرعوا في مناورات التفريقة وخصوصا في اثاره الانقسام بين عمال شمال افريقيا والعمال الفرنسيين . وقد قابلوا تلك المناورات بالخزي والاحتقار لان عمال شمال افريقيا كانوا جميعا منخرطين في س.ج.ت .

وأخيرا حاولت الادارة اثاره الخصومة بين النساء وأزواجهن فقابلوا سعيها بعريضة وقعت عليها زوجات عمال المناجم وبأرسال وفد لباريس ، وأخيرا باحتلال مكتب المدير من طرف ٢٠ زوجة مطالبات بفتح المذاكرات وترضية المطالب . وانتهى عهد الاحتقار . لقد حسبت الادارة ان باستطاعتها تفتيت شمل الحركة بسبب الفقر في بيوت عمال المناجم لو استمر الاضراب ، فكانها نسيت ان تضامن العمال ليس كلمة بدون مدلول . ولما اقتنعت بذلك تأكدت ان لا سبيل لانهاء الاضراب الا بالدخول في التفاوض وترضية المطالب .

انه لدرس قاس لفته ٤٠٠ عامل منجم بالارجننتيار و دي مالين ولا بلانيي للبارون وصاحب البنك روتشيلد القوي الجبار . وأصبح عمال بينارويا يعلمون اليوم ان صفحة الماضي طويت الى غير رجعة . وان الشركة أصبحت تقرأ كل حساب لهذه التجربة ومن واجبه في المستقبل ان تأخذ بعين الاعتبار الاقوال والمطالب التي يقدمها نواب منظماتهم النقابية س.ج.ت . كان البعض غير نقابيين قبل الاضراب : غير ان نشاط س.ج.ت . والمعونة التي قدمتها جامعة س.ج.ت . لعمال تحت الارض التي اوفدت الكاتب الجامعي لعين المكان طيلة مدة الخلاف جعلهم مقتنعين بضرورة الانضواء تحت اللواء النقابي . ولما عادوا لعمالهم كانوا شاعرين بقوتهم داخل منظمة س.ج.ت . النقابية التي لم تكن في يوم ما اقوى مما هي عليه الآن .

## Succès 1969

Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis juin 1968 demeure la première grande revendication de la C.G.T.

Que le gouvernement et le patronat s'oppose ensemble à cette revendication, comme à de nombreuses autres, c'est une chose, que les travailleurs s'en contentent, c'en est une autre.

Dans de nombreux secteurs industriels et commerciaux, sous la pression des travailleurs, les patrons ont dû lâcher du lest.

Il s'agit de résultats très appréciables, à tel point que dans de nombreuses entreprises de la Métallurgie par exemple, ou dans l'ensemble du Textile, le rattrapage est acquis. Dans ces secteurs, le nombre de travailleurs immigrés est important.

Cependant, pour de nombreux salariés, le problème demeure. Néanmoins, la reconquête du pouvoir d'achat est en bonne voie. Pour peu que les travailleurs luttent dans l'unité, la victoire est possible. Les résultats obtenus en témoignent avec éloquence.

### METALLURGIE

● Selon la Fédération C.G.T. la hausse a été supérieure à 9 % en moyenne. Voici quelques exemples :

● 7 % chez Dubigeon Normandie (Loire-Atlantique), à la CAFL (Loire), chez ICE (Paris-12<sup>me</sup>).

● De 8 à 9 % chez J.-J. Carnaud (Loire-Atlantique), à la Fonderie Nantaise (Loire-Atlantique).

● De 9 à 12 % chez De Dietrich (Bas-Rhin), Camping-gaz (Rhône), Renault-Billancourt, Arbel (Bassin Lillois), SACM (Haut-Rhin), etc.

### CHIMIE

● Hausses allant de 4 à plus de 10 %, selon les cas, estime la Fédération C.G.T.

● Hausses de 7 à 8 % pour les ouvriers qualifiés et les ouvriers spécialisés de l'UIC, 12 % chez Solvay, 12 % pour les « postés » de chez Ugilor, 8,5 % chez Givaudon et Cie, 8 % chez Kodak, etc.

● Réductions du temps de travail sans baisse de salaires : 1 h. 30 pour l'ensemble des travailleurs du pétrole avec retour aux 40 heures au 1<sup>er</sup> octobre 1971, 1 heure chez Firestone, à Lillebonne, etc.

### BATIMENT

● 9 à 12 % sur l'ensemble des salaires réels.

● Hausses supérieures dans de nombreuses entreprises : dans la Région parisienne, 17 % chez Laisalle, 15 % à la CEITA, 15 % chez Decorama, 10 à 22 % chez Billard ; à Dunkerque, 20 % chez Herlicq.

● Réduction du temps de travail sans baisse de salaires : une heure à la CELI, dans la région parisienne, une demi-heure à la CGEE, une heure à Béton Paris, etc.

### ALIMENTATION

● Coop : 8,29 % à 10,14 % ; réduction d'une demi-heure de la durée du travail sans baisse de salaires.

● Industrie du sucre : 6 % avec un minimum de 0,20 F de l'heure ; une heure et demie de travail en moins sans baisse de salaires.

● Brasseries : 9,30 %, sauf aux Brasseries d'Alsace et du Nord.

● Eaux minérales : 7 % chez Perrier, Vittel, Evian.

● Salaisons : 8 % avec minimum horaire de 0,32 F.

● Conserves de Fécamp : 9 %.

● Industries meunières et aliment du bétail : 9 % avec salaire mensuel minimum garanti de 700 F, 15 % chez Lemaître, à Rouen.

● Industrie frigorifique, crèmes glacées : 10 à 10,5 % sur les minima conventionnels.

● Pâtes alimentaires : 8 % sur les minima conventionnels.

● Industrie laitière : 6 % sur les minima conventionnels : 13 à 17 % de hausse chez Gervais-Danone.

# LES CONDITIONS MISERABLES DE LOGEMENT DES IMMIGRES

## LE SINISTRE CAMP DE GUESNAIN

Une enquête d'Antoine BERNALICIS, dans la «Tribune des Mineurs» du Nord-Pas-de-Calais.

MANBAR AL RHADDAM EL DJAZAIOI publie une enquête de «La Tribune des Mineurs» du Nord - Pas-de-Calais, sur les désastreuses conditions de vie des mineurs algériens et marocains. Cette enquête est, non seulement une vigoureuse dénonciation, mais également un appel chaleureux à la fraternité entre les travailleurs, à la solidarité de lutte pour de meilleures conditions de vie et de travail.

10 baraquements délabrés, des dépendances, des W.C. qui tombent en ruine, tout cela au milieu d'un bourbier, les jours de pluie, «c'est le camp de la Balance».

80 travailleurs immigrés, algériens, marocains, en majeure partie des abatteurs du puits Delloye, y sont logés (logés : le mot est peut-être exagéré).

Ce qui frappe le plus le visiteur, c'est ce décor, cette misère qui apparaît ; une honte pour un pays comme le nôtre, de voir, de constater que l'on impose à des hommes, de vivre dans des conditions aussi sordides.

Mahdaoui Amar est originaire de Sétif. Il est abatteur à Delloye. A quinze ans, il a dû quitter l'école pour subvenir aux besoins de sa famille. «Quand j'ai quitté mon pays pour venir travailler en France, j'avais une autre image de la France ; tout ce que l'on m'avait enseigné à l'école, ce que j'avais vu à la télé, dans les livres, je croyais trouver tout cela.»

Amar ne m'a pas caché combien il était déçu et avec lui de nombreux autres de ses compagnons.

Triste réalité, déceptions amères, comment ne pas comprendre ces hommes, comment ne pas comprendre cette colère.



### AU CAMP, LA VIE DE TOUS LES JOURS

Trois ouvriers par carré, une cuisine qui sert de réfectoire, de salle à manger, une table, quelques tabourets boiteux, deux petites chambres. Le baraquement est divisé en quatre carrés identiques.

Pour ces trois ouvriers, un seul feu. Sur ce petit feu, il faudra y faire les repas, la lessive. Dans un coin de la cuisine, un évier (pas de canalisation d'évacuation des eaux usées).

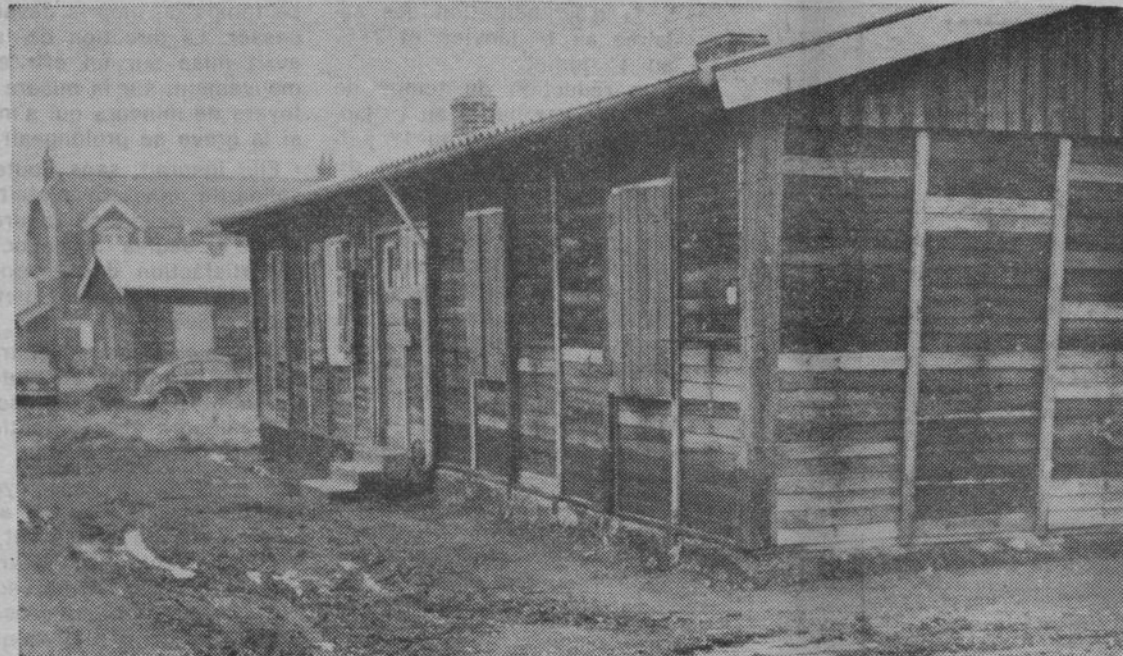
C'est dans ce milieu, qu'après la dure journée de travail, ces hommes se retrouvent, qu'ils essaient d'avoir un peu de chaleur.

Pour le repas, il faut s'arranger. Il y a un premier, un dernier ; le dernier mange parfois si tard qu'il ne sait plus si c'est le repas du midi ou du soir.

Vivre à trois, cela ne signifie pas travailler à trois du même poste. Il arrive que l'un soit du matin, l'autre de l'après-midi, ou de nuit.

Il faudra faire le moins de bruit possible, si l'on ne veut pas réveiller le camarade qui se repose.

Cela est valable pour tout le baraquement ; que quelqu'un vienne à tousser la nuit, c'est tout le monde qui se réveille.



Dans de telles conditions, chaque instant, chaque acte de la vie devient un problème, ne va-t-on pas gêner le voisin ?

### LE FROID PENETRE DE PARTOUT

L'état vétuste des baraquements, portes et fenêtres disjointes, toitures, planches, cloisons disloquées, font que le froid pénètre de partout.

Si l'on veut avoir un peu de chaleur, le petit feu, l'unique petit feu, il faut l'entretenir, le charbon s'en va vite, il arrive qu'il en manque.

Ce serait autrement, si les Houillères prenaient le soin de faire réparer les portes, les fenêtres, les planchers. C'est ce que demandent ces ouvriers.

### LA NUIT EST LONGUE LORSQUE L'ON DORT DANS UNE GLACIERE

Les chambres, de vraies «glacières», trop petites pour y installer un feu ; et quand même le voudrait-on, il y aurait le charbon à trouver.

Les couvertures sont insuffisantes. Amar en a ramené une d'Algérie. «Le soir, quand je me couche, me dit-il, je me mets en boule, je souffre de mon haleine pour me réchauffer. La nuit, quand je suis réveillé, c'est long pour me rendormir, je sens l'air, le froid, l'humidité tomber de partout.»

Nombreux sont les ouvriers qui toussent, qui risquent la maladie. Comment en serait-il autrement, quand on vit dans de telles conditions ?

Si la maladie fait, parmi ces travailleurs immigrés, des ravages, les raisons, il faut les rechercher dans les mesures qu'on leur impose. Ces conditions de logement y sont pour beaucoup. Aucune mesure d'hygiène, mé-

me les plus élémentaires, les draps sont changés une fois par mois.

### L'ECLAIRAGE, LES INSTALLATIONS SANITAIRES, LES W.C.

L'éclairage, dans la majeure partie des baraquements, est défectueux ; interrupteurs en mauvais état, mauvais contact partout, risques de court-circuit, d'incendie.

Les installations sanitaires inexistantes : les W.C., les portes tiennent par des moyens de fortune. Il faut noter que dans bien des cas, ce sont les ouvriers algériens qui les ont rafistolés.

Les réparations sont si nombreuses, il faut attendre si longtemps qu'il est préférable parfois de les faire, tant bien que mal, avec les moyens de fortune.

### TROIS OUVRIERS PAR CARRÉ CELA EST INSUFFISANT POUR LES HOUILLÈRES

Dernièrement, le chef de camp a fait un recensement. Il apparaît que la direction des Houillères envisagerait de doubler les carrés, de loger ensemble six ouvriers.

### LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ONT DROIT A PLUS DE CONSIDERATION

Loin de leur pays d'origine, séparés de leurs familles, les travailleurs immigrés connaissent beaucoup de difficultés. Certains s'expriment difficilement dans notre langue ; les conditions de travail, de logement, qu'ils rencontrent les dégradent intérieurement, parfois aussi les propos xénophobes.

Comprendre ces hommes, les aider, les considérer, cela a toujours été le souci permanent de la C.G.T. et de ses militants.

### LE SOUTIEN DE LA C.G.T.

Une délégation de neuf ouvriers s'est rendue à la direction du puits Delloye. Larribi et Chabi avaient été mandatés par l'ensemble des ouvriers algériens pour exprimer au directeur de ce puits, les revendications des ouvriers. Roger Marc, militant responsable de la C.G.T. participait à cette délégation.

La direction ne peut plus ignorer la situation dramatique de ces travailleurs. Il faut qu'elle prenne des mesures urgentes pour remédier à cette situation.

La colère est grande parmi les ouvriers immigrés. La C.G.T. soutiendra ces ouvriers. Il appartient aux dirigeants des Houillères d'apporter les changements nécessaires pour que ces travailleurs aient une autre image de notre pays.

A. B.

## DES VICTIMES

Chacun se souvient de la mort atroce des trois travailleurs italiens brûlés vifs pendant leur sommeil dans l'incendie de leur baraquement sur un chantier parisien.

D'autres drames sont survenus depuis. En décembre, la mort de cinq Africains et l'intoxication de deux autres dans un foyer dit de «solidarité franco-africaine» à Aubervilliers ; en janvier, la mort encore d'une famille portugaise de quatre personnes dont deux enfants de 2 et 5 ans la mort d'un travailleur turc et l'intoxication de deux de ses compatriotes en Lorraine, l'asphyxie d'Algériens dans la région parisienne, mettent une nouvelle fois en évidence les conditions scandaleuses et inhumaines dans lesquelles vivent les travailleurs immigrés et leurs familles.

### LA RESPONSABILITÉ DU POUVOIR ET DU PATRONAT

Le gouvernement n'ignore pas la dramatique situation des centaines de milliers d'immigrés, de femmes, d'enfants logés dans les bidonvilles, les meubles, les baraquements, les caves et les foyers-taudis.

Non seulement il ne l'ignore pas, mais il ne fait rien pour y remédier rapidement, ce qui est plus grave encore.

A maintes reprises, la C.G.T. a dénoncé l'exploitation inhumaine à laquelle sont soumis les immigrés.

Ces derniers mois, elle a multiplié démarches, demandes d'entrevue auprès du Premier Ministre, Ministre du Travail, de l'Intérieur, des Finances, en vue de débattre des revendications propres aux travailleurs immigrés, intervenant en particulier à propos du logement de travailleurs africains dans une usine désaf-

fectée d'Ivry et dans un foyer de Saint-Denis, mais sans résultats.

A Saint-Denis, deux Africains ont été expulsés de France et un autre emprisonné à Fresnes, sous prétexte qu'ils étaient les organisateurs de la défense des locataires, mais les propriétaires et les gérants poursuivent impunément leur honteuse exploitation.

A nouveau, la C.G.T., dans un communiqué, a réclamé que des sanctions sévères soient prises à l'encontre de tous les marchands de sommeil et que soit mis fin à leur trafic inadmissible.

Ces mesures ne sauraient cependant estomper les responsabilités premières qui sont celles du gouvernement et du patronat.

La politique du pouvoir en matière d'immigration est orientée vers la satisfaction des seuls intérêts des monopoles capitalistes : il s'agit de procurer au patronat, dans n'importe quelles conditions, de la main-d'œuvre à bon marché pour les travaux les plus pénibles et les plus insalubres et de défendre le marché du travail en vue de peser sur le niveau général des salaires.

Les structures d'accueil des immigrés sont quasi inexistantes.

Il faut que cesse ce scandale. C'est pourquoi la C.G.T. renouvelle ses propositions contenues notamment dans la charte revendicative adoptée les 15 et 16 mars :

Dans le cadre d'une politique de constructions conformes aux intérêts de la population laborieuse, les travailleurs immigrés et leurs familles doivent être pourvus de logements décents, sains, à loyers convenables, assurés par un financement approprié du patronat et du gouvernement.

Les contrats de travail sur la base desquels seront introduits les nouveaux arrivants comporteront le droit à un logement mis à disposition par les employeurs, des mesures parti-

### السكنى

في إطار السياسة القومية للمنازل المتفق مع مصالح الفئات العاملة، يجب منح العمال المهاجرين وعائلاتهم مساكن لائقة، تنبئة بأجور مناسبة، وضمانها بتقويم ملائم من أرباب العمل والحكومة.

إن عقود العمل التي يأتي بموجبها القادمون الجدد يجب أن تتضمن حتى السكنى التي على أرباب العمل توفيرها، مع اتخاذ تدابير خاصة لتمكين التجمع العائلي.

إن إقامة «مراكز سكنى» يجب أن تخضع لموافقة السلطات الصحية المحلية وأن تجهز بتجهيزات اجتماعية وثقافية.

ويجب أن يشارك سكان المراكز بواسطة مندوبيهم في إدارتها وتنشيطها. ويجب الاعتراف بحق دخولها خاصة لممثلي المنظمات النقابية.

وكل التدابير التشريعية الخاصة بحرية التنقل والبقاء في المساكن والأجور يجب أن تضمن للمساكن.

إن محلات السكنى التي تضعها المؤسسات تحت تصرف العمال مستدان، ينبغي أن تكون لجان المؤسسات عاجلاً.

إن العمال وعائلاتهم المقيمين حالياً في البيدوفيل يجب إعادة إسكانهم بسرعة وبمخروط أفضل، والتكاليف يتحملها أرباب العمل والحكومة.

ولا يجوز أي أبعاد دون إعادة إسكان مناسبة. ويجب اتخاذ تدابير خاصة للقضاء على هذه الفضيحة التي تتمثل في سكنى المؤنثات والاقباء والقاراجات والذورتوان.

التي يستغلها «تجار النوم». إن قرار 8 جانفي 1965 المتعلق بالسكنى في صناعة البناء يجب أن يطبق كاملاً وبدون استثناء. والتدابير التي يرض عليها هذا القرار يجب أن تمتد إلى بقية القطاعات الصناعية.

culières étant prises pour permettre le regroupement familial.

L'installation de «foyers» doit être subordonnée à l'avis favorable des autorités sanitaires locales et dotées d'équipements sociaux, culturels...

Les occupants des «foyers» doivent pouvoir participer par leurs mandats à la gestion et à l'animation de ceux-ci. Le droit d'accès doit être reconnu, notamment aux représentants des organisations ouvrières.

Toutes les prescriptions légales en matière de liberté de jouissance, de maintien dans les lieux, de foyers... doivent être garanties aux occupants.

Les locaux d'habitation mis à la disposition des travailleurs par les entreprises seront gérés sous le contrôle des Conités d'Entreprise.

Les centrales syndicales représentatives doivent avoir un droit de regard dans tous les organismes chargés des problèmes de l'immigration : O.N.I., F.A.S., Service social d'aide aux Immigrants...

Dans l'immédiat : Les travailleurs et leurs familles actuellement dans les bidonvilles doivent être relogés rapidement et dans les meilleures conditions, à la charge du patronat et du gouvernement.

Aucune expulsion ne doit avoir lieu sans relogement préalable.

Des mesures particulières doivent également être prises pour que cesse cet autre scandale que constituent les «bidonvilles verticaux» : neublés, caves et garages dortoirs... exploités par les «marchands de sommeil».

Le décret du 8 janvier 1965, concernant le logement dans les industries du Bâtiment, doit être appliqué dans son intégralité et sans dérogation. Les dispositions prévues par ce décret doivent être étendues aux autres secteurs de l'économie.»

● Organisée par le syndicat C.G.T., une assemblée-débat sur les problèmes de l'immigration a réuni 750 travailleurs d'une équipe du matin de Renault-Billancourt, dont une grande majorité de travailleurs algériens, tunisiens, marocains, espagnols, portugais, africains... Deux films traitant des difficultés des travailleurs immigrés ont été projetés. A l'issue d'un débat, auquel ont participé des représentants de la C.G.T. ainsi que de nombreuses personnalités, une motion a été adressée aux pouvoirs publics et à la direction Renault demandant la construction de logements, l'organisation de cours d'alphabétisation de masse, de la formation professionnelle et le droit à l'éligibilité syndicale sans discrimination (correspondant).

● A la suite d'une grève des ébarbeurs de l'entreprise Becquarte Romainville, les travailleurs en majorité des Algériens ont obtenu une augmentation de 12,8 %. **Quinze travailleurs algériens ont adhéré à la C.G.T.** (correspondant).

● A l'entreprise Quillery, à Courbevoie, à la suite d'un mouvement revendicatif victorieux de quinze jours, **50 travailleurs algériens viennent de rejoindre la C.G.T.** La section syndicale a déjà placé 280 cartes syndicales contre 220 l'an passé. Les travailleurs algériens sont environ 300, ils représentent 70 % du personnel (correspondant).

بعد أضراب عمال التشذيب في مؤسسة بيكارت في رومانفيل حصل العمال وأغلبيتهم من الجزائريين على زيادة ١٢ر٨٠ بالمائة من أجورهم وانخرط ١٥ عاملا جزائريا في س.ج.ت مراسل

بعد نجاح حركة المطالبة بالحقوق التي نظمها العمال بمؤسسة كييليري بكوريفوا، انخرط ٥٠ شغيلة جزائريا في س.ج.ت. وقد وزع الفرع النقابي ٢٨٠ بطاقة نقابية هذه السنة بينما لم يوزع في السنة الماضية سوى ٢٢٠ بطاقة انخرط ٠ يبلغ عدد الشغيلة الجزائريين ٣٠٠ تقريبا وهم يمثلون ٧٠٪ من طاقم العمل .

مراسل

## بالمؤسسات . بالمؤسسات

نظمت نقابة س.ج.ت جمعية عامة للمناقشة حول مشاكل الاغتراب حضرها ٧٥٠ شغيلة من العاملين في الصباح بمصانع رونو ببيانكور ومعظمهم من العمال الجزائريين والتونسيين والمغاربة والاسبان والبرتغاليين والافارقة . . .

وعرض شريطان يشيهران الصعوبات التي يلاقيها العمال المغتربون . وفي اثناء المناقشة التي ساهم فيها ممثلو س.ج.ت وعدة شخصيات وجهت عريضة الى رجال الحل والعقد والى ادارة مؤسسة رونو تطالب ببناء المساكن وتنظيم دروس جماعية لمحو الامية والتكوين المهني ومنح حق الترشيح للانتخابات النقابية بدون تفرقة .

مراسل

# DÉVALUATION : Au niveau gouvernemental entre les paroles et les actes, il y a un fossé profond

« Personne ne doit méconnaître la valeur économique et humaine de l'apport des immigrés dans notre pays », écrivait en juin dernier, dans la revue de la Défense Nationale, M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires Etrangères.

Peu de temps après, le Premier Ministre, M. Chaban-Delmas déclarait à la tribune de l'Assemblée Nationale « qu'il n'aurait garde d'oublier ces travailleurs étrangers qui assurent dans notre économie les travaux les plus pénibles et dont les conditions de vie doivent être améliorées ».

Merci, c'est beau, c'est grand, c'est généreux !

Malheureusement, les travailleurs algériens, marocains, tunisiens peuvent juger sur pièces, la réalité est toute autre.

A la suite de la dévaluation du franc, Jean-Louis Moynet, secrétaire de la C.G.T., s'adressait le 13 août 1969 au Ministre des Finances pour réclamer que soit institué un taux de change préférentiel pour le transfert des fonds opéré par les travailleurs immigrés et concernant les prestations sociales et familiales qui leur sont versées dans leur pays d'origine.

A ce jour, le Ministre a « oublié » de répondre à la C.G.T.

Comme on le voit, la nouvelle politique du « dialogue » bat son plein, les belles promesses prennent toute leur signification.

Le 30 août dernier, M. Léon Feix, député communiste, attirait l'attention du Ministre du Travail sur le fort mécontentement qui régnait (et règne encore) parmi les travailleurs immigrés à la suite de la dévaluation du franc.

Le député demandait au ministre, si le gouvernement envisageait l'établissement d'un taux de change préférentiel pour les travailleurs immigrés dont les familles étaient restées dans le pays d'origine, ainsi que pour les saisonniers, les frontaliers, les titulaires de pensions vieillesse ou d'accidents du travail, et si le gouvernement entreprendrait incessamment des démarches avec les gouvernements des pays intéressés en vue de réviser les accords d'immigration, de sorte que le pouvoir d'achat des travailleurs immigrés et de leurs familles soit à l'abri de toute opération monétaire en France.

Après deux mois de silence, le Ministre répondait le 5 novembre 1969 aux questions du député.

La réponse illustre comment le gouvernement apprécie « la valeur économique et humaine de l'apport des immigrés » et les mesures qu'il prend pour « améliorer leurs conditions de vie ».

Le Ministre déclare : « que les règles applicables en matière monétaire excluent toute compensation pour les pertes résultant de la fixation d'une nouvelle parité du franc et ces dispositions

s'appliquent pour les transferts d'économies sur salaires effectuées par les travailleurs étrangers occupés sur le territoire français. Il convient toutefois d'observer ce qui atténue sensiblement le caractère brutal d'une telle mesure dans son application aux travailleurs immigrés en France - que ceux-ci retirent des avantages appréciables de leur emploi sur le territoire français, en particulier lorsque les salaires bénéficient d'augmentations substantielles (accord de Grenelle en 1968, par exemple) ou à l'occasion de la modification de la parité de la monnaie de leur pays d'origine (cas des travailleurs espagnols lors de la récente dévaluation de la peseta). Sur une période d'une certaine durée l'expérience montre que de tels mouvements s'exercent en sens divers et se compensent en définitive. »

Le Ministre du Travail n'a sans doute jamais entendu parler de la résolution du Parlement Européen sur les conséquences sociales des dévaluations monétaires pour les travailleurs, ainsi que pour les bénéficiaires des prestations sociales, **souhaitant que des mesures soient prises pour garantir le pouvoir d'achat des rémunérations et des prestations sociales des immigrants.**

Le Ministre ignore aussi sans doute l'accord franco-belge instituant un coefficient rectificateur allant de 10,5 à 18 % pour les frontaliers belges comme il ignore aussi les mesures financières prises en faveur des capitalistes après la dévaluation.

Par contre, les travailleurs qui n'ont pu faire venir leurs familles en France, notamment par le manque de logement, savent quels désavantages les frappent injustement : les familles séparées parfois pendant de nombreuses années avec tout ce que cela comporte pour le mari, la femme et aussi pour les enfants, la différence scandaleuse sur les allocations familiales.

Les retraités, les accidentés, les veuves et les orphelins à qui le gouvernement français supprime les prestations sociales et familiales, lorsqu'ils ne sont plus sur le territoire français, ne pourront jamais « compenser » cette perte de 12,5 % sur le montant de leurs maigres ressources.

Les travailleurs algériens, marocains et tunisiens qui supportent l'augmentation du coût de la vie résultant de la dévaluation et voient les sommes qu'ils adressent à leurs familles au prix de lourds sacrifices, être diminuées de 12,5 %, sont en droit de se demander quels avantages appréciables ils retirent de leur emploi en France.

Par contre, une chose est sûre ; les employeurs et l'Etat capitaliste tirent des avantages très appréciables de l'emploi des immigrés, sinon quel avantage auraient-ils à les faire venir ?

## UNE DÉLÉGATION DE LA C.G.T. AU MAROC

Suite de la page 8

Les deux délégations estiment qu'une vigilance accrue est nécessaire pour dénoncer et déjouer ces manœuvres et pour engager les classes ouvrières intéressées dans une lutte anti-impérialiste et anti-monopoliste conséquente.

Dans cet esprit la C.G.T. et l'U.M.T. favoriseront toujours les initiatives syndicales bilatérales et multilatérales susceptibles de réaliser les conditions d'action unitaire entre organisation de toute affiliation sur des problèmes concrets d'intérêt commun.

Les deux délégations affirment en outre leur engagement à tout mettre en œuvre pour soutenir la lutte pour l'indépendance nationale, la paix et la démocratie. Elles renouvellent leur engagement de lutte solidaire avec les travailleurs, les syndicats et les peuples du Viet-Nam, de Palestine, des pays arabes qui luttent héroïquement contre l'agression des impérialistes et de leurs agents, pour le droit du peuple vietnamien à disposer librement de son destin, pour le droit du peuple palestinien à reconquérir ses droits nationaux et pour le droit des peuples arabes à recouvrer leurs territoires et à disposer librement de leurs ressources nationales.

A ce propos l'U.M.T. tient à saluer l'initiative positive de la C.G.T. qui a organisé avec succès en France, en collaboration avec la C.I.S.A., une semaine d'information sur la situation au Moyen-Orient et de solidarité avec les travailleurs et les peuples arabes.

Elles expriment également leur solidarité la plus agissante aux peuples qui souffrent sous le joug du colonialisme, du racisme et du fascisme et qui luttent pour la libération et le progrès social en Afrique du Sud, en Rhodésie, en Angola, au Mozambique, en Guinée Bissao, en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Au cours de son séjour au Maroc, la délégation a eu de nombreuses réunions avec les responsables syndicaux à Casablanca, à Safi, à Marrakech et à Rabat. Elle a été reçue par les fédérations de l'Eclairage et des Chemins de Fer, comme elle a eu de nombreux contacts avec les représentants des travailleurs de toutes branches, notamment des P.T.T. et avec l'Union Nationale des Femmes Progressistes. Les représentants de la classe ouvrière française ont pu ainsi se rendre compte des conditions de travail et de lutte de leurs camarades marocains.

Les deux délégations apprécient positivement les résultats de

cette rencontre qui a contribué à renforcer encore davantage les liens d'amitié et de solidarité traditionnels qui unissent travailleurs français et marocains.

Rabat, le 24 janvier 1970

Pour la C.G.T.  
Georges SEGUY,  
Secrétaire Général.

Pour l'U.M.T.  
MAHJOUB BEN SEDDICO,  
Secrétaire Général.

بقية الصفحة 8

الاجتماعي بافريقيا الجنوبية وروديسيا وانغولا وموزنيق وغينيا بيساو، واسبانيا والبرتغال واليونان

وأيضا إقامة الوفد بالمغرب الأقصى عقد عدة اجتماعات بالسؤولين النقابيين في الدار البيضاء وأسفي ومراكش والرباط. واستقبلته جامعات الضوء والسكك الحديدية وأجرت عدة اتصالات مع ممثلي عمال جميع النشاطات وخصوصا البريد والاتحاد القومي للنساء التلميذات. واستطاع ممثلوا الطبقة الشغيلة الفرنسية الاطلاع على ظروف العمل والنضال لرفقائهم المغاربة. ويقدر الوفدان ايجابيا نتائج هذا اللقاء الذي سمح بتقوية الروابط اكثر فأكثر وهي روابط تعتمد على الصداقة والتضامن التقليدي المؤلفة بين العمال الفرنسيين والمغاربة.

الرباط في ٢٤ جانفي ١٩٧٠

عن الاتحاد المغربي للشغل

المحجوب بن الصديق

الامين العام

عن س.ج.ت.

جورج سيفي

الامين العام

الثنائية والجماعية القادرة على تحقيق ظروف العمل الموحد بين المنظمة مهما كان اتناؤهما حول المشاكل للموسسة ذات المنفعة المشتركة.

ويؤكد الوفدان ايضا التزامهما ببذل كل ما بوسعهما لتعزيز الكفاح من اجل الاستقلال القومي والسلم والديموقراطية. ويجددان تعهدهما بالتضامن مع نضال العمال والنقابات وشعوب فيتنام وفلسطين والبلاد العربية التي تكافح ببطولة ضد اعتداءات الامبرياليين وعمالهم ومن اجل حق الشعب الفيتنامي في تقرير مصيره بحرية ومن اجل حق الشعب الفلسطيني في استعادة حقوقه القومية ومن اجل حقوق الشعوب العربية في استرجاع اراضيها والتصرف بحرية في ثرواتها القومية

وبهذه المناسبة فان الاتحاد المغربي للشغل حرص على تهنئة س.ج.ت. لفكرتها العملية في تنظيم اسبوع اعلامي، نال نجاحا عظيما بفرنسا، بالاشتراك مع جامعة نقابات العمال العرب لتوضيح الوضع بالشرق الاوسط وعلان التضامن مع العمال والشعوب العربية.

وهما يعلنان ايضا عن تضامنهما الفعال مع الشعوب الرازحة تحت نير الاستعمار والعنصرية والفاشية والمكافحة من اجل التحرر والرقي

## ÉCHOS DES ENTREPRISES ● ÉCHOS DES ENTREPRISES ●

● Les travailleurs d'Afrique du Nord du service fonte-auto de Citroën-Clichy ont effectué un débrayage de deux heures pour la révision des cadences de travail trop élevées, pour l'arrêt des brimades. Devant leur unité et leur détermination la direction a accepté de discuter de leurs revendications avec les délégués C.G.T. (correspondant).

● L'entreprise du Bâtiment Fougerolle emploie 1.500 travailleurs, parmi lesquels 1.400 travailleurs immigrés. Pour la première fois, les élections de délégués du personnel se déroulaient sur l'ensemble de la région parisienne. Les 15 candidats de la C.G.T. sont élus, 13 sont des travailleurs immigrés. (correspondant).

● Un débrayage a eu lieu aux Forges et à la fonderie des usines Renault à Billancourt pour le succès des revendications, parmi lesquelles: la mensualisation, les retraites, les salaires et le temps de repos, l'indemnisation de la taxe payée par les immigrés pour l'envoi de

fonds à leurs familles (correspondant).

● La direction de l'entreprise Béton Armé et Campenon-Bernard a fait boucler les issues du chantier et fait appel à la police, lors d'une réunion du personnel, à laquelle participaient le Secrétaire général du syndicat C.G.T. du Bâtiment de la Seine-Saint-Denis et des cinéastes tournant un film sur les conditions de vie et de travail des immigrés.

Les travailleurs du chantier (95 % d'immigrés) ont aussitôt cessé le travail jusqu'au départ de la police (correspondant).

عند انعقاد اجتماع للشغاليين حضره الكاتب العام لنقابة البناء التابعة للس.ج.ت. بمقاطعة السين - سان دوني. كما حضره بعض رجال السنما الذين التقطوا شريطا حول ظروف العيش والعمل التي يحياها المغتربون.

وقام عمال الحضيرة وفيهم ٩٥٪ من المغتربين بايقاف العمل حالا الى ان فارق البوليس الحضيرة.

مراسل

### بالمؤسسات • • بالمؤسسات

قام عمال شمال أفريقيا التابعون لمصلحة ذويان السيارات بمؤسسة ستروان كليشي بتوقيف العمل ساعتين لمراجعة وتيرة الشغل المرتفعة وللمطالبة بوضع حد للتصريفات التعسفية. وأمام اتحادهم وتصميمهم قبلت الإدارة التناقص حول مطالبهم مع ممثلي س.ج.ت.

مراسل

تستخدم مؤسسة فوجرول للبناء الفا وخمسائة شغل من بينهم ١٤٠٠ من المغتربين. ولأول مرة وقع انتخاب ممثلي الشغاليين في كامل المنطقة الباريسية. ونجح في الاقتراع جميع مرشحي س.ج.ت. وعددهم ١٥ من بينهم ١٣ من العمال المغتربين

مراسل

وقع توقيف العمل بمعامل الحديد وبمصلحة التدوير بمصانع رونو في بيانكور للحصول على نجاح مطالب العمال ومن بينها: الجراية الشهرية والاحالة على المعاش والاجور وساعات الراحة وتعويض الضريبة التي يدفعها المغتربون عند توجيه الحوالات المالية لعائلاتهم.

مراسل

اغلقت ادارة مؤسسة الاسمنت المسلح وكامبونون - برنار جميع المنافذ بالحضيرة واستقدمت الشرطة

## ABOU-SAABLA

Dès que fut connue la tragique nouvelle de Abou-Saabla, Benoît Frachon, président de la C.G.T., adressait les deux télégrammes suivants.

— A la Confédération Internationale des Syndicats Arabes :

• Nous adressons aux syndicats et travailleurs égyptiens l'expression de l'émotion des travailleurs français devant le bombardement terroriste du Caire.

• Nous nous inclinons devant la mémoire des travailleurs victimes de cette agression et nous vous réaffirmons notre solidarité fraternelle.

— A l'O.N.U. :

• Traduisant l'émotion des travailleurs français devant le bombardement des populations civiles du Caire par l'aviation israélienne, le Bureau Confédéral de la C.G.T. proteste contre de telles agressions terroristes, demande l'intervention de l'O.N.U. pour mettre fin à l'escalade de l'horreur, et l'application de la résolution de l'O.N.U. de novembre 1967.

# UNE DÉLÉGATION DE LA C.G.T. AU MAROC



\* A Safi. Georges SÉGUY avec les pêcheurs de sardines

## Déclaration Commune U.M.T.-C.G.T.

Invitée par l'Union Marocaine du Travail, une délégation de la C.G.T. a séjourné au Maroc du 18 au 26 janvier. Au terme de ce séjour les représentants de la C.G.T. et de l'U.M.T. ont adopté une déclaration commune.

Cette déclaration a été rendue publique à Rabat le 24 janvier à l'occasion d'une conférence de Presse. Diverses interprétations tendancieuses visant à déformer la position de la C.G.T. à propos des événements du Moyen-Orient et de la politique du gouvernement français dans ce domaine, la délégation C.G.T. a précisé que ses déclarations n'ont fait que confirmer les positions définies à ce sujet par les deux derniers congrès de la C.G.T. et que le seul document officiel à retenir quant à la signification de la délégation de la C.G.T. au Maroc est la déclaration commune de la C.G.T. et de l'U.M.T.

Sur invitation de l'Union Marocaine du Travail, une délégation de la C.G.T. française, présidée par son Secrétaire Général, le camarade Georges SEGUY et composée des camarades Jean-Louis MOYNOT, Secrétaire Confédéral et Madeleine Colin, Membre de la Commission exécutive, a séjourné au Maroc du 18 au 26 janvier 1970.

La délégation a eu de nombreuses séances de travail avec le Bureau National de l'U.M.T. présidé par son Secrétaire Général le camarade Mahjoub BEN SEDDIQ tant sur les problèmes intéressant les travailleurs français et marocains que sur la situation du mouvement syndical international.

Les deux délégations ont enregistré avec intérêt les luttes menées par les travailleurs français et marocains dans leur pays respectif pour l'amélioration des conditions de vie et pour de profondes transformations dans un sens démocratique et se félicitent de la solidarité qui ne cesse de se développer entre les classes ouvrières françaises et marocaines.

Elles considèrent que seules de telles transformations sont capables de permettre un développement économique et social au profit des masses populaires et de mettre un terme à la domination des vieilles classes privilégiées et des monopoles qui cherchent à perpétuer leur exploitation dans les formes les plus diverses.

Elles sont convaincues que la conquête de la démocratie et de la paix fait partie intégrante des objectifs de la classe ouvrière et réaffirment leur volonté de développer leur action et d'accroître leur lutte pour sa réalisation.

Les deux délégations constatent qu'une large plate-forme d'action s'offre à leurs organisations dans ces domaines et conviennent de développer l'échange de leurs expériences et de renforcer l'entraide mutuelle dans ces tâches.

Au cours de leurs discussions, les délégations de la C.G.T. et celle de l'U.M.T. ont porté une attention particulière aux problèmes des travailleurs sur le plan international, notamment sur le plan arabe et africain d'une part, des pays capitalistes européens d'autre part.

Elles condamnent les manœuvres des forces colonialistes et néo-colonialistes qui tendent à perpétuer les rapports à caractère colonial d'exploitation et de pillage, en s'appuyant sur les éléments de la réaction et de la féodalité indigène.

• ومادلين كولان عضوة اللجنة التنفيذية •

ويشارك الوفد في عدة اجتماعات للعمل بالاشتراك مع المكتب القومي للاتحاد المغربي للشغل برئاسة الأمين العام الرفيق محجوب بن الصديق ودرس المشاكل التي تهم العمال الفرنسيين

والغاربة ووضع الحركة النقابية في العالم • وسجل الوفدان باهتمام النضال الذي يخوضه العمال الفرنسيون والغاربة في كلا القطرين من أجل تحسين ظروف الحياة وإجراء تحويلات ذات صبغة ديمقراطية ويسجلان بارتياح التضامن المطرد بين الطبقة الشغيلة المغربية والفرنسية

ويعتبران أن ذلك التطور وحده كفيل بإيجاد انتعاش اقتصادي واجتماعي لصالح الجماعات الشعبية ويوضع حد لسيطرة الطبقات القديمة المحظوظة وأصحاب الاحتكارات الذين يحاولون الاستمرار في الاستغلال بمختلف الصور •

وهما واثقان أن مكاسب الديمقراطية والسلام هي جزأ لا يتجزأ من أهداف الطبقة الشغيلة ويؤكدان رغبتهما في تنمية نشاطهما وتقوية نضالهما في سبيل تحقيقها •

ويلاحظ الوفدان أن منصة واسعة للعمل متوفرة لدى منطقتيهما في هذا الصدد واتفقا على تبادل تجاربهما وتعزيز تعاونهما المتبادل في هذا الميدان •

وثناء النقاش اهتم وفد الس.ج.ت. والاتحاد المغربي للشغل اهتماما خاصا بمشاكل العمال من الناحية الاممية وخصوصا في الحقل العربي والافريقي من جهة وفي حقل البلاد الرأسمالية الاوروبية من جهة اخرى •

وهما ينددان بمتاورات قوى الاستعمار والاستعمار الجديد الرامية الى استمرار العلاقات ذات الصبغة الاستعمارية الاستغلالية العاملة على النهب معتمدة على العناصر الرجعية والاقطاعية الاهلية •

ويرى الوفدان ان الواجب يقضي بزيادة الانتباه لفضح واسباب المناورات واقحام الطبقات الشغيلة المعنية في كفاح ضد الامبريالية والاحتكارات التابعة لها •

وبهاته الروح فان س.ج.ت. والاتحاد المغربي للشغل سيؤيدان دوما كل التصرفات النقابية

## تصريح مشترك الاتحاد المغربي للشغل - س.ج.ت.

بدعوة من الاتحاد المغربي للشغل اقام وفد الس.ج.ت. بالمغرب الأقصى من 18 الى 26 جانفي • وعند انتهاء الاقامة صادق ممثلو س.ج.ت. والاتحاد المغربي للشغل على التصريح المشترك التالي :

وقد اذيع هذا التصريح بالرباط في 24 جانفي عند انعقاد ندوة صحفية ، وشاعت عدة تاويلات مفرضة لتشويه موقف س.ج.ت. بمناسبة احداث الشرق الاوسط والسياسة التي ملكتها حكومة فرنسا في هذا الشأن ولهذا يرى وفد س.ج.ت. من واجبه توضيح مرمى تصريحاته التي تدعم المواقف التي اتخذت في هذا الشأن عند انعقاد المؤتمرين الاخيرين لمنظمة س.ج.ت. وان الوثيقة الرسمية الواجب اعتبارها بخصوص الرمي الذي قصده وفد الس.ج.ت. الى المغرب الأقصى هو التصريح المشترك للس.ج.ت. والاتحاد المغربي للشغل واليكم نصه فيما يلي :

بدعوة من الاتحاد المغربي للشغل اقام وفد الس.ج.ت. الفرنسية بالمغرب الأقصى من 18 الى 26 جانفي 1970 وهو متالف من الأمين العام الرفيق جورج سيفي كرئيس الوفد بعضوية الرفيقيين جان لوي موانو الكاتب الجامعي

LA TRIBUNE

DU

منبر الخدام الجزائري

TRAVAILLEUR ALGERIEN

213, rue Lafayette - PARIS (10<sup>ème</sup>)



BOTZaris 86.50  
Travail exécuté  
par des ouvriers  
syndiqués

Imprimerie Lensoise - LENS

Directeur de la publication :

Serge CAPPÉ

Commission paritaire N° 44.353